

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le douze septembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

**Présents :** MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Françoise CORNU, Nadine DECESVRE, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Anthony GOURDON, Roger GOURDON, Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Christophe GUILLOT, Dominique JOLLY, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Stéphanie ROUSSIERE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

**Absentes avec procuration :** Mmes Yvette CLOCHARD, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Dorothee GUENEAU MELIS, Guyleine PAIRAULT.

**Absentes excusées :** Mmes Carine FAVRAU, Cécile MERCERON.

**Absents :** M. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Azeline FALOURD, Pascal GABILY, Vanessa GIRET, Christelle GRANDJEAN, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN.

**Secrétaire :** M. Charles POIRIER

Secrétaires auxiliaires : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice : 41  
Membres présents : 24  
Votants : 29

### **Objet de la délibération :**

2018.09.12

#### **1) ÉTUDE GLOBALE DE VAL EN VIGNES « RESTITUTION FINALE DE LA PHASE 1 PAR M. FRANCK BUFFETEAU » « ENGAGEMENT SUR LES PHASES 2 & 3 »**

Monsieur Jean Giret rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 17 janvier 2018, M.Franck Buffeteau a été engagé pour réaliser la phase 1 de l'étude globale de Val en Vignes. Les élus ont été invités à participer à 4 séminaires et les partenaires ont également été réunis à 2 reprises. Ces réunions de travail ont permis d'obtenir une vision d'ensemble sur la complémentarité des bourgs et les liens à développer entre eux.

Ensuite, il donne la parole à M.Franck Buffeteau afin qu'il présente la restitution finale de la phase 1, consistant à l'émergence d'un premier programme d'actions à engager (commerce, espace public) et d'éléments de cahier des charges en vue de l'opérationnel, ainsi qu'une représentation synthétique de la stratégie territoriale de Val en Vignes.

A l'issue de la présentation, dont le power-point sera joint au compte rendu, M. le Maire propose d'engager les phases 2 et 3 qui prennent en compte l'expression des habitants et finalisent un programme d'actions adapté, une planification et une hiérarchisation des actions à conduire. L'objectif de ce travail, pour la commune de Val en Vignes, est de se donner une vision à long terme et valoriser cette étude dans la recherche de partenariats financiers pour les projets dans le domaine des espaces publics et des commerces. L'estimation de ces deux phases avait été chiffrée à 9 000 € HT, et une demande de subvention à hauteur de 50 % sera faite auprès du conseil départemental, dans le cadre de CAP 79 aide à la décision. Le plan de financement se présente comme suit :

Opération	Montant HT	Financement	Montant
Phase 2 & 3	9 000.00 €	CAP 79 (aide à la décision)	4 500.00 €
		Autofinancement	6 300.00 €
<b>Montant HT</b>	<b>9 000,00 €</b>		
<b>TVA</b>	<b>1 800,00 €</b>		
<b>Montant TTC</b>	<b>10 800,00 €</b>		<b>10 800.00 €</b>

**Le conseil municipal**, après avoir pris connaissance de la présentation et **voté** (28 pour / 1 abstention)

- **accepte de poursuivre l'étude avec M. F. Buffeteau** du bureau d'étude l'EntrEliEux, en réalisant les phases 2 & 3,
- **approuve le plan de financement** proposé ci-dessus,
- **demande de déposer**, auprès du Département, un dossier de **demande de subvention** au titre de l'enveloppe CAP 79 « aide à la décision » et
- **autorise** Monsieur le maire à passer commande auprès du bureau d'étude pour démarrer l'opération, après réception du dossier de demande de subvention.

2018.09.12

## **2) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 18/07/2018**

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18/07/2018, transmis le 08/09/2018 sont adoptés à l'unanimité.

2018.09.12

## **3) EFFACEMENT RÉSEAU SIEDS RUE DE L'ANJOU - CERSAY « CONVENTION DE FINANCEMENT »**

*Vu la décision du 15 novembre 2017 approuvant le tableau de financement provisionnel pour réaliser l'effacement des réseaux en continuité des travaux de renforcement programmés en 2018 Rue de l'Anjou (Cersay),*

*Vu la décision du 11 avril 2018 approuvant le plan de financement et autorisant le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,*

*Vu la décision du SIEDS, décidant de retenir ce projet dans le cadre du programme SIEDS EFFACEMENT 2018,*

*Vu l'évolution du montant des travaux suite à une demande du conseil départemental pour compenser les coûts des déviations, et les renforcements des chaussées,*

**Le nouveau plan de financement se présente ainsi :**

DEPENSES				RECETTES	
	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS ou ORANGE	Dépense à la charge de la commune	Subvention	
Réseau électrique	82 658.76	<b>(80%) 66 127.01</b>	16 531.75	SIEDS	6 747.97
Réseau téléphonique	6 212.00	5 521.00	691.00	CAP 79	12 448.90
	8 956.67		8 956.67		
Réseau éclair public	18 571.67		18 571.67		
<b>Total H.T</b>	<b>116 399.10</b>	<b>71 648.01</b>	<b>44 751.09</b>		<b>19 196.87</b>
Total TTC			53 701.31		
Reste à la charge de la commune			34 504.44		
			- FCTVA		5 418.89
					29 085.55

**Le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité :

- **D'approuver** la modification du tableau de financement, comme présenté ci-dessus, et
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

2018.09.12

## **4) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 VOTE DE VIREMENTS DE CRÉDITS – BUDGET PRINCIPAL**

*Vu le budget primitif 2018, adopté le 11 avril 2018,*

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°1** et détaillés dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VAL EN VIGNES					
Section	Chapitre	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Fonctionnement	O42	6811	Dotations aux amortis. des immobilisations	552,94 €	
Fonctionnement	O14	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	1 395,00 €	
Fonctionnement	67	678	Autres charges exceptionnelles	-6 920,00 €	
Fonctionnement	73	73223	Fonds de péréq.ressources comun.&interc.		3 375,00 €
Fonctionnement	O23	O23	Virement à la section d'investissement	8 347,06 €	
Investissement	O21	O21	Virement de la section de fonctionnement		8 347,06 €
Investissement	21	21312-505	Bâtiments scolaires	8 900,00 €	
Investissement	O40	2804182	Bâtiments et installations		552,94 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes, en section d'investissement à 12 275.60 €.

2018.09.12

### **5) ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS AU SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS**

*Vu la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 rendant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le transfert aux EPCI de la compétence GEMAPI*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 79-2017-12-27-004 portant modification des statuts de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et notamment la compétence GEMAPI destinée à assurer l'entretien des cours d'eau dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement*

*Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 3 octobre 2017 portant sur le transfert de la compétence GEMAPI*

*Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 2 mai 2018 portant sur l'adhésion au syndicat Layon Aubance Louets*

Considérant que le syndicat LAYON AUBANCE LOUETS est composé de 8 sous bassins versants dont celui du Layon amont qui concerne la commune de Cersay, commune déléguée de la commune de Val en Vignes, mais non couverte actuellement par le périmètre du syndicat,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **valide** l'adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au syndicat Layon Aubance Louets

2018.09.12

### **6) SALLES DES FÊTES ET MAIRIE « COMPTE RENDU COMMISSION SÉCURITÉ & TRAVAUX A RÉALISER »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avis des commissions de sécurité ainsi que les travaux à réaliser compte tenu des prescriptions pour les bâtiments suivants :

*La salle des fêtes Bouillé Saint-Paul*

*La salle des générations Bouillé Saint-Paul*

*La salle des fêtes Cersay*

*La Périscolaire Cersay*

*La salle des fêtes Massais*

*Le Pain Bénit*

*La maison de la Vallée*

*La salle des fêtes de Saint-Pierre à Champ*

Les travaux complémentaires sont principalement :

- des équipements (bloc d'éclairage de sécurité, extincteurs, téléphones, système alarme, affichage...)
- des travaux de mise aux normes installations électriques et chauffage
- des aménagements (portes pare-flamme, sorties de secours facilement manoeuvrables), et
- dans la salle annexe de Massais, création d'une issue de secours en remplaçant une fenêtre par une porte 3UP (1.80m)

**Concernant la Mairie :**

Une nouvelle notice de sécurité doit être réalisée pour modifier la capacité de la chaudière, et prévoir l'isolement (parois coupe-feu 1heure), par rapport à l'étage, et au local de la chaudière gaz. Selon l'estimation sommaire réalisée par Madame Sandrine Raphel-Chessé architecte, la plus-value serait de l'ordre de 25 000.00 €. HT. Toutefois, la puissance de la chaudière étant inférieure à 30KW, ce montant sera

diminué). Pour cette étude complémentaire, un complément d'honoraires sera demandé pour la mission SSI (1 500 € HT) et pour la mission MOE afin de réaliser un relevé des étages.

**Le conseil municipal**, après en avoir pris connaissance, **accepte de réaliser les travaux complémentaires afin de prendre en compte des prescriptions imposées par la commission de sécurité.**

2018.09.12

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1 INFORMATION/CHEMIN LIAISON VÉLO & PLAN VÉLO CCT**

Le tracé du chemin de liaison des 4 bourgs, proposé par l'atelier des Futurs proches, a été transmis à Madame Marie Sourisseau, *chargée de mission mobilité durable à la CCT.*

*Elle travaille sur une action portant sur l'élaboration d'un plan vélo sur tout le territoire du thouarsais pour fin 2018.* Suite à un travail de terrain à vélo qu'elle a fait sur la commune, elle a établi une fiche communale comprenant un premier travail du diagnostic et des préconisations par rapport au vélo.

Un rendez-vous est programmé le **mardi 9 octobre à 14h30 à la salle des fêtes de Cersay** avec le groupe de travail (fichier transmis le 08/08/2018), les maires et Madame Sourisseau pour finaliser ce document. A cette réunion, les communes de Bouillé-Loretz et d'Argenton-L'Eglise seront associées à ce travail.

Monsieur Jean Giret précise, que tout élu intéressé, peut assister à la réunion.

### **7-2 DOCUMENTS RÈGLEMENT PLUI & SCOT TRANSMIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET RETOURS DES REMARQUES ÉVENTUELLES AVANT LE 16 SEPTEMBRE**

Monsieur le Maire rappelle que les 6 et 7 septembre 2018, un mail contenant un lien, a été adressé aux élus pour accéder aux documents de zonage, règlement, OAP et ceux du SCoT, diagnostic urbain et territorial, PADD, DOO, et EIE.

Afin de regrouper les observations de chacun, il est proposé de les transmettre à la mairie avant le 16 septembre pour ensuite les envoyer à la CCT.

### **7-3 POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE : LES EFFECTIFS**

Monsieur Claude Ferjou, présente les effectifs de la nouvelle rentrée scolaire :

#### **Ecole de Massais Bouillé St-Paul : 89 élèves**

#### **Ecole de Massais : 48 élèves**

Classes	Effectif	Professeurs
TPS PS MS	$7 + 9 + 5 = 21$	Cécile DREVIN
MS GS	$10 + 11 = 21$	Sophie DE KEATING
CP	6	Nathalie RENAULT

#### **Ecole de Bouillé St-Paul : 41 élèves**

CE1 CE2	$10 + 7 = 17$	Marina LOISEAU
CM1 CM2	$10 + 14 = 24$	Stéphane BASBAYON

#### **Ecole de Cersay : 110 élèves**

Classes	Effectif	Professeurs
TPS PS MS	$5 + 11 + 8 = 24$	Katy JOSELON
MS GS	$5 + 18 = 23$	Hélène RABY (80%)
CP	8	Mathilde PIED
CE1	15	Annabelle GRELIER
CE2	15	Line CROISE
CM1 CM2	$17 + 8 = 25$	Anne-Claire SAUNIER

**Effectif total : 199 élèves**

### **7-4 RAPPEL OPÉRATION BOITES A LIVRES**

Madame Marie-Laurence Lumineau-Volerit rappelle que le 22 septembre, le conseil municipal d'enfants se réunit pour commencer à construire les boîtes à livres, et invite les personnes volontaires à venir les aider (*inscription à la mairie avant le 15 septembre*).

## **7-5 PROPOSITION ÉTUDE DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ÉTUDIANTS BTS ACSE DE LA MFR SÈVREUROPE SUR LA COMMUNE DE VAL EN VIGNES**

Monsieur le maire informe avoir répondu favorablement à l'équipe de formateurs de MFR Sèvreurope de Bressuire qui a sollicité la collectivité pour réaliser une action de développement local sur le territoire de Val en Vignes fin novembre - début décembre.

C'est un groupe de 39 étudiants en BTS ACSE 1ère année (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole) qui réalisera une enquête auprès des habitants des agriculteurs et fera la semaine suivante une restitution publique en soirée. Elle est prévue le **jeudi 6 décembre 2018 à la salle des fêtes de Cersay à 20h.**

## **7-6 EXPOSITION « FEMMES DANS LA RÉSISTANCE »**

Lors de la dernière réunion, il vous était proposé de faire **une visite au Centre Régional "Résistance & Liberté" à Thouars.** Madame Virginie Daudin, directrice, propose le **samedi 20 octobre de 11h. à 12h30.**

Monsieur le Maire propose aux personnes intéressées par cette sortie de s'inscrire à la mairie.

## **7-7 DEMANDE DES HÉBERGEURS / EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE & TAXE D'HABITATION SUR LES LOCAUX AFFECTÉS A UNE ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT**

Monsieur le Maire informe que plusieurs demandes ont été déposées par des personnes propriétaires de gîtes sur Val en Vignes, pour obtenir une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que de la taxe d'habitation des locaux affectés à une activité d'hébergement, situés en ZRR.

Pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les délibérations doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre. **Le bureau, en réunion du 7/09/2018 a fait le choix de ne pas appliquer ces exonérations,** compte tenu notamment, qu'elles ne peuvent être limitées dans la durée. Il est précisé que cette question pourra être à nouveau débattu, si nécessaire.

## **7-8 PROCHAINES RÉUNIONS**

22/09/2018 à Cersay à 10 h 00 Fabrication boîtes à livres	
08/10/2018 Commission affaires scolaires à Cersay à 18h.	
20/10/2018 à 11 h Visite du Centre Régional "Résistance & Liberté" à Thouars.	
06/12/2018 à 20 h. à la salle des fêtes de Cersay MFR Sèvreurope Bressuire - restitution publique de l'action de développement local sur Val en Vignes.	
11/10/2018 Bureau municipal – 14 h 30	17/10/2018 Conseil municipal – 20 h.30
08/11/2018 Bureau municipal – 14 h 30	14/11/2018 Conseil municipal – 20 h.30
06/12/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/12/2018 Conseil municipal – 20 h.30

Pour copie conforme  
Val en Vignes, le 18 septembre 2018  
Le Maire, Jean GIRET